

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Question relative à la construction d'un mur antibruit le long de la route 116 dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 3 octobre 2023 par le député de la circonscription de Taschereau, monsieur Étienne Grandmont, au sujet de la construction d'un mur antibruit le long de la route 116 dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil. Monsieur Grandmont s'interroge principalement quant aux modalités de financement de cette infrastructure.

Le projet d'écran antibruit en bordure de la route 116 vise à réduire le niveau de bruit dans un secteur jugé admissible en vertu de l'approche corrective de la Politique sur le bruit routier. Ce type de mesure est admissible à un financement, par le Ministère, de 50 % des coûts. De ce fait, la solution budgétaire proposée à la Ville de Longueuil consiste en un partage des coûts en parts égales. La Ville a la latitude pour déterminer les sources de financement qu'elle souhaite utiliser pour couvrir sa part.

Bien que le Ministère reconnaisse que le bruit routier puisse avoir des impacts sur la santé des populations vivant à proximité de grands axes, aucune donnée spécifique au secteur concerné ne permet de conclure que ces résidents subissent davantage de préjudices que des citoyens riverains de routes ou d'autoroutes ailleurs au Québec. Ainsi, pour des raisons d'équité, il n'apparaît pas justifié de défrayer une part plus élevée des coûts du mur antibruit dans ce secteur, par rapport à ce que le Ministère finance dans les autres municipalités dans des situations similaires.

... 2

Enfin, notons que les subventions accordées par le Ministère en lien avec la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales (c. S-11.0102) concernent

l'amélioration du réseau routier municipal. Les demandes de subvention pour les écrans antibruit, en lien avec la Loi précitée, ne sont pas admissibles.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the top.

Geneviève Guilbault